

MÉMORANDUM

Secteur des Entreprises de travail adapté

Elections
régionales
2024-2029



L'Eweta est la Fédération Wallonne des Entreprises de Travail Adapté (ETA). Elle représente les 53 ETA présentes en Région wallonne et en Communauté germanophone. L'Eweta collabore également avec la FEBRAP (Fédération bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté et Groep Maatwerk (Fédération flamande des "maatwerkbedrijven") au niveau fédéral. Nous vous invitons à consulter également notre mémorandum commun pour les élections fédérales 2024-2029.

Sommaire

L'Eweta	1
Les ETA	2
Notre mémorandum - élections régionales	3
1. Faire évoluer la société vers plus de solidarité	3
2. Un dispositif réglementaire qui protège et soutient le secteur	4
3. En tant qu'acteurs clés de l'économie sociale, vous pouvez nous soutenir !	5
Les chiffres clés du secteur	6

L'Eweta

L'Eweta est la **Fédération Wallonne des Entreprises de Travail Adapté**, à ce titre elle représente toutes les Entreprises de Travail Adapté wallonnes mais également les ETA germanophones. Ce secteur représente pas moins de **10.250 travailleurs** dont plus de **8.500 personnes sont en situation de handicap**.

L'Eweta est créée en 1978 par des responsables d'Entreprises de Travail Adapté (anciennement appelés Ateliers protégés) soucieux de se rassembler en une fédération capable de les défendre au niveau économique, social et juridique.

L'Eweta a pour mission de :

- Fédérer chacune de ses entreprises membres et les rassembler autour de projets et de visions commun(e)s
- Représenter les Entreprises de Travail Adapté
- Défendre les intérêts des ETA
- Faire la promotion de l'image et de la mission sociale des ETA au niveaux régional, national et international auprès de leurs interlocuteurs politiques, publics, sociaux et auprès de l'opinion publique
- Informer les ETA

L'Eweta se positionne également comme acteur de référence vis-à-vis des différents tiers : presse, politique ... Tout en développant en interne un savoir et une analyse sur les sujets qui nous animent à savoir l'inclusion de personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Le travail en ETA permet de valoriser l'intégration de chacun dans la société par l'épanouissement professionnel qu'il procure tout en fournissant une qualité de service exceptionnelle. L'égalité des chances et l'accessibilité à l'emploi pour tous sont le moteur de notre fédération.

Les Entreprises de Travail Adapté

« Le handicap, la différence sont une forme de singularité, qui mettent en avant d'autres qualités insoupçonnées »

Auteur inconnu

Relever les qualités d'un public pourtant fragilisé et offrir un emploi durable et de qualité, c'est le quotidien des Entreprises de Travail Adapté, qui travaillent chaque jour à la transformation de la « différence » de leurs travailleurs en une force interne pour l'entreprise.

Pour cela, outre leur rôle d'employeurs chargés d'adapter individuellement chacun des postes de travail à leur personnel, les ETA fournissent à leurs travailleurs un encadrement personnalisé et un service d'accompagnement social leur permettant une stabilité aussi bien financière et sociale, que relationnelle.

« L'équilibre est dans la juste mesure des forces en présence »

Auteur inconnu

Les ETA performant dans une position d'équilibriste : d'un côté, leur mission sociale prioritaire est de fournir un emploi de qualité à des personnes en situation de handicap en leur offrant les mêmes droits qu'un travailleur dit "normal". Elles comptent en effet 10.250 emplois en leur sein dont 8.500 personnes en situation de handicap, un chiffre en constante augmentation ces dernières années. De l'autre côté, les emplois en entreprises de travail adapté ne peuvent se maintenir sans une nécessaire performance économique.

Pour Stéphane Emmanuelidis, Président de l'Eweta parlant de cet équilibre : « Ce qu'il est important à saisir dans notre secteur, c'est que, contrairement aux autres secteurs de l'économie, l'emploi n'est pas juste une variable qu'on va ajuster en fonction des besoins ou de la conjoncture, l'emploi est la finalité. Ce sont les autres paramètres qui constituent des variables qui vont s'ajuster. Une entreprise de travail adapté va travailler en permanence pour que ses emplois soient constamment assurés dans des conditions qui sont valorisantes pour ses travailleurs ».

« L'équilibre demande des réajustements constants pour maintenir sa stabilité »

Auteur inconnu

Cet équilibre précieux dans lequel les ETA évoluent demande des ajustements constants de la part de ces entreprises. Le secteur est donc en mutation permanente. Face à l'évolution des technologies, le secteur s'adapte régulièrement notamment via un accompagnement et des formations sur mesure pour ses travailleurs.

L'enjeu étant de répondre aux besoins de la société tout en garantissant des emplois de qualité et non-délocalisables.

Aujourd'hui, la Fédération publie son mémorandum afin de présenter les mesures concrètes qui peuvent permettre au secteur de continuer d'assurer sa mission sociale et d'améliorer les perspectives d'emploi de personnes en situation de handicap.

Notre mémorandum

1. Faire évoluer la société vers plus de solidarité

En ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2009, la Belgique s'est engagée à prendre des mesures structurelles afin de réduire les obstacles que les personnes en situation de handicap rencontrent dans leur vie quotidienne. Toutefois, force est de constater que, près de quinze ans après la ratification de cette convention, la Belgique a encore un long chemin à parcourir pour remplir ses obligations quant à leur participation au marché du travail.

Notre secteur peut être une solution face à cet engagement.

➔ **Notre secteur a la capacité et le souhait de créer plus d'emplois, dès lors nous demandons de pouvoir créer des dispositifs financiers ou réglementaires qui faciliteraient la création de nouveaux emplois de personnes en situation de handicap au sein des Entreprises de Travail Adapté.**

- Dans la mesure des parcours de **retour au travail des malades de longue durée** décidée par le fédéral, le secteur des ETA pourrait être un partenaire privilégié pouvant offrir des conditions d'emploi qui pourraient correspondre aux besoins de ce public. Mais cela nécessiterait un changement de notre réglementation régionale pour reconnaître ces personnes comme en situation de handicap et pouvoir les engager en ETA.
- La **libre circulation des travailleurs** entre pays n'est pas une avancée nouvelle. Or, il s'agit toujours d'un obstacle pour les travailleurs lorsque ceux-ci sont domiciliés à l'étranger lors de leur engagement en ETA. En effet, il n'est pas permis, dans ce cas, pour l'ETA d'avoir l'accord d'accéder à la subvention due à leur handicap. Le secteur suggère que cette condition de résidence en Belgique, du moins lors de l'engagement soit abandonnée.

➔ **La société se complexifiant et la technologie étant toujours plus présente, nous demandons la création de dispositions particulières pour les personnes dont le handicap est plus lourd (quel que soit l'âge de la personne).**

- Celles-ci pourraient se traduire par exemple par un **octroi d'encadrements supplémentaires**.
- Dans un souci de toujours plus de qualité et de bien-être de la personne en situation de handicap, et dans l'idée d'une inclusion plus importante de personnes dont le handicap est plus lourd, nous demandons que soit inscrit dans la DPR le financement de **recherches universitaires**, par exemple sur : la notion de validisme, le développement du cerveau, l'apprentissage de nouvelles compétences via des méthodes alternatives, une analyse sur l'état de santé d'une personne en situation de handicap qui travaille (allongement de la vie ? meilleure santé ?).
- Un des freins majeurs qu'évoquent les personnes en situation de handicap à trouver de l'emploi, c'est le peu de **transports communs** vers les zonings où se trouvent des entreprises et spécifiquement nos entreprises de travail adapté. Nous demandons de revoir un plan de mobilité incluant cette réalité et d'associer le secteur dès qu'un changement majeur doit être effectué (arrêt de bus, ligne de transport). Ce frein est d'autant plus important que le handicap est lourd.

- **La formation des personnes en situation de handicap est essentielle dans le développement de leurs compétences. C'est entre autres grâce à ces formations que des personnes en situation de handicap développent des savoir-faire qui sont des atouts dans leur propre vie, mais aussi pour le bon développement d'une entreprise.**
- Il existe un dispositif dans le secteur qui s'appelle « **sections d'accueil et de formation** », malheureusement, le secteur ne peut faire que 120 Contrats d'adaptation professionnelle (CAP) sur 10.250 emplois au total. Nous demandons soit d'augmenter le nombre de places en CAP soit de créer en concertation avec le secteur un nouveau dispositif qui permettrait d'offrir un temps de formation à chaque nouveau travailleur.
 - Dans ce même esprit, nous demandons que nos travailleurs puissent **accéder à des formations générales** qui leur soit adaptées, d'avoir accès aux **chèques formation**. Et ce, quel que soit le statut juridique de l'ETA.
 - Dans l'intérêt de la personne en situation de handicap, nous demandons également qu'il y ait des **synergies réelles entre les administrations** (FOREM / AVIQ/ enseignement). Que les différents dispositifs de formation, d'accompagnement et de mise au travail soient pensés pour être utilisables et accessibles à une personne en situation de handicap dont les personnes avec une déficience mentale.

2. Un dispositif réglementaire qui protège et soutient le secteur

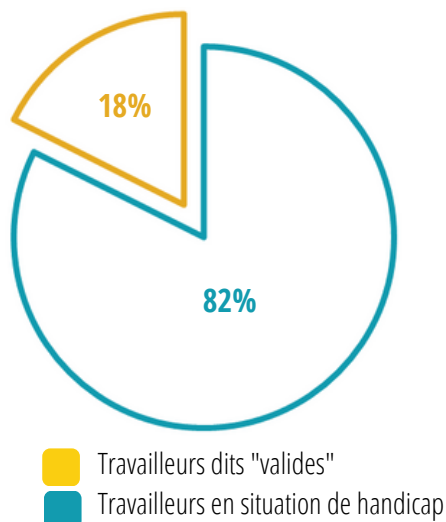
- ➔ La réglementation du secteur a fortement évolué ces dernières années et, comme tout nouveau dispositif, elle a besoin d'être évaluée afin d'être améliorée. Nous demandons au gouvernement de s'engager à poursuivre, avec le secteur, l'évaluation des différents dispositifs afin de corriger ce qui doit l'être.
- À cet égard, la réécriture de la **grille d'évaluation de la capacité professionnelle** des travailleurs occupés en ETA nous semble nécessaire. En effet, celle-ci ne prend pas en compte certaines maladies invisibles, dégénératives ou des cécités pour ne prendre que quelques exemples.
 - Les **critères d'entrée en ETA**, demandent également à être repensés, car l'arrêté actuel demande à la personne d'avoir vécu de nombreux échecs à l'emploi avant de pouvoir penser à se reconstruire dans un travail valorisant et adapté au sein d'une ETA.

3. En tant qu'acteurs clés de l'économie sociale, vous pouvez nous soutenir !

- 2022 a été une année assez particulière et fort heureusement, les salaires des travailleurs de notre pays sont indexés. Les subsides alloués au secteur le sont également, mais il y a un décalage d'un mois entre l'indexation salariale payée au travailleur et l'indexation du subside. Nous demandons que ce décalage disparaisse en avançant d'un mois **l'indexation des subsides**.
- La crise économique et énergétique que nous connaissons est historique. Une transition vers une économie, plus juste, plus sociale et plus durable est nécessaire. Dès lors nous pensons important qu'**un soutien aux investissements spécifiques liés à l'utilisation rationnelle de l'énergie** et à la performance énergétique des bâtiments dans la rénovation et la construction des infrastructures soit accordé aux ETA.
- Une autre manière concrète de soutenir le secteur, c'est de lui donner une place dans la passation des **marchés publics**, compte tenu du professionnalisme des ETA et de leur service de qualité. Cette reconnaissance passe aussi par un accès aux marchés publics, gage d'une formule win-win pour toutes les parties. Nous vous recommandons d'informer régulièrement les pouvoirs locaux et les administrations en la matière afin qu'elles puissent effectuer :
 - La réservation d'offres de marchés publics aux ETA;
 - L'inclusion des ETA dans les short list pour les marchés en procédure négociée (< 85 000 euros);
 - L'allotissement des marchés plus importants, pour les rendre plus accessibles aux ETA;
 - La réservation d'une part de l'exécution du marché aux personnes handicapées.
- Une association plus systématique du secteur des ETA **aux plans de relance économique** envisagés par la Région wallonne permettrait de meilleures synergies dans l'intérêt de l'économie sociale.

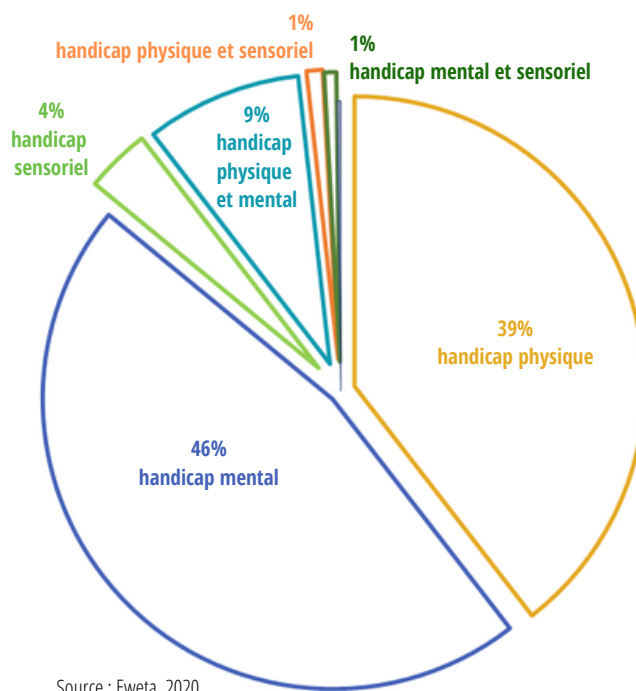
Le secteur des ETA en quelques chiffres

10.250 travailleurs
dont **8.500** en situation de handicap



Source : Eweta, 2020

Type de handicap des travailleurs



Source : Eweta, 2020

53 Entreprises :





Editeur responsable :



Fédération wallonne des Entreprises de Travail Adapté

Rue de Monceau Fontaine 42/05

6031 Charleroi

N° Entreprise : BE 0418.788.788

www.eweta.be - www.leseta.be

info@eweta.be

Contact :

Gaëtane Convent - Directrice

g.convent@eweta.be

